

Réf.: 9/2006/70 CH

prière de rappeler dans toute correspondance

Syndicat d'Intérêts Locaux de Gasperich
a.s.b.l.

29, rue Benjamin Franklin
L - 1540 L u x e m b o u r g

Luxembourg, le 13 mars 2013

Madame,
Monsieur,

Par la présente, j'ai l'honneur de revenir à mon courrier du 13 février 2013 relatif au projet de construction introduit par la société i.Plan, agissant au nom et pour compte de la société Triangulo S.A, en vue de la réalisation d'un immeuble commercial, administratif et résidentiel coin 169-171, route d'Esch - 111, rue Gasperich,

pour vous informer que je viens de signer, en date du 12 mars, un accord de principe pour le projet dont question.

Conformément au règlement grand-ducal du 8 juin 1979, relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des communes, je tiens à vous rendre attentifs qu'un recours en annulation contre ma décision peut être formé dans les trois mois à partir de la présente notification au Tribunal administratif, par requête signée d'un avocat.

Je ne voudrais toutefois pas manquer d'indiquer que le Tribunal administratif a retenu « qu'une autorisation de principe a un caractère essentiellement préparatoire et n'a pas d'existence propre en dehors de son complément nécessaire constitué par l'autorisation définitive avec laquelle elle forme un tout » et que dans plusieurs cas déjà il a jugé que tout recours porté contre une autorisation préalable est à considérer comme prématuré.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Bourgmestre,

